



Décennie des Nations Unies pour la biodiversité

PROJET DE STRATÉGIE POUR LES CÉLÉBRATIONS DE LA DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE (DNUB) 2011-2020

I. Introduction

1. A l'initiative du Japon, la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a recommandé à l'Assemblée générale des Nations Unies de déclarer 2011-2020 la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité. La résolution 65 161, adoptée à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, a proclamé la période 2011-2020 « Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique, en vue de contribuer à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 ».
2. Cette résolution prie le Secrétaire-Général, « à cet égard, en consultation avec les États membres, de conduire la coordination des activités de la Décennie au nom du système des Nations Unies, avec l'appui du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et les secrétariats des autres conventions relatives à la biodiversité ainsi que les fonds, programmes et organismes compétents des Nations Unies, et invite les États membres en mesure de le faire à contribuer, sur une base volontaire, au financement des activités de la Décennie; »
3. Cette requête se situe dans le contexte de la reconnaissance « qu'il importe de donner plus de cohérence à l'application des conventions de Rio » et reconnaît également « l'importance de renforcer les synergies entre les diverses conventions relatives à la biodiversité, dans le respect de leurs objectifs spécifiques, et invite les conférences des parties aux accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité à déployer davantage d'efforts à cette fin, en tenant compte de leurs expériences pertinentes et en gardant à l'esprit les statuts juridiques et mandats propres à chacun de ces instruments ».
4. Il convient de noter également que la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a reconnu que le Plan stratégique 2011-2020 de la Convention sur la diversité biologique « constitue un cadre souple utile, qui présente un intérêt pour toutes les conventions relatives à la diversité biologique ».



Convention sur la
diversité biologique

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Programme des Nations Unies pour l'Environnement
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588
secretariat@cbd.int www.cbd.int



La vie en harmonie, vers le futur
いのちの共生を、未来へ
COP 10 / MOP 5

5. La Décennie servira de véhicule pour soutenir et promouvoir la mise en œuvre des objectifs de ce Plan stratégique synergique pour la biodiversité et des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, et cherchera à promouvoir l'implication d'un éventail d'acteurs nationaux et intergouvernementaux et d'autres parties prenantes dans le but d'intégrer toutes les questions liées à la biodiversité dans l'ensemble des activités économiques et de planification du développement. Au cours de la Décennie, les Parties seront encouragées à développer, mettre en œuvre et communiquer les résultats de stratégies nationales assorties d'échéancier pour la mise en œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité, y compris des étapes intérimaires et des mécanismes de communication des progrès réalisés.
6. La Décennie fournira un large soutien à la mise en œuvre de tous les objectifs du Plan stratégique et des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Le but sera de placer un accent particulier sur les actions de soutien qui traitent des causes sous-jacentes de la perte de biodiversité, y compris les régimes de production et de consommation. Une façon d'y arriver sera d'assurer l'intégration des préoccupations liées à la biodiversité dans la gouvernance et dans tous les secteurs de la société, grâce à la communication, l'éducation et la sensibilisation, à des mesures d'incitation appropriées et au changement institutionnel.
7. Parmi les nombreux obstacles à la réalisation des objectifs de la Convention sur la diversité biologique et des autres conventions relatives à la diversité biologique, le manque de sensibilisation du public à l'importance de la biodiversité figure parmi les plus sérieux. Sans la sensibilisation à l'importance de la biodiversité pour le bien-être humain, les citoyens et les parties prenantes risquent de ne pas prendre les mesures nécessaires pour intégrer les considérations relatives à la biodiversité dans leurs vies et habitudes quotidiennes. Le manque de sensibilisation du public contribue également à la priorité politique relativement faible accordée aux questions de biodiversité.
8. Le faible niveau de sensibilisation du public à la biodiversité a été confirmé par plusieurs études récentes. Parmi celles-ci figurent le Sondage Eurobaromètre sur la biodiversité de fin 2007, une étude conduite par IPSOS pour l'Union pour le BioCommerce éthique en 2009, 2010 et plus récemment en 2011, une étude menée au Royaume-Uni par le Ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales (DEFRA), ainsi qu'une étude comparative des comportements aux États-Unis d'Amérique et en Chine.
9. Dans le contexte de coopération avec le Secrétariat sur la sensibilisation du public, en 2009, Airbus a fait un sondage, « Le chemin de la nature », interrogeant 1 500 enfants âgés de 5 à 10 ans et 1 500 parents au Royaume-Uni afin d'analyser les connaissances des enfants sur la nature. Les données ont été obtenues en 2010 dans le contexte du « Bio-Indice Airbus » - un sondage mené auprès de plus de 10 000 enfants et de jeunes âgés de 5 à 18 ans provenant de dix pays à travers le monde. En général, les sondages ont démontré que :
 - Peu de gens comprennent ce que le terme biodiversité signifie. Parmi ceux qui le comprennent, ils le font en terme d'espèces, mais non en terme d'écosystèmes et de leurs services;
 - Les gens ont l'impression que la perte de la biodiversité est une question sérieuse au niveau mondial, mais ne voient pas le lien entre la crise de la diversité biologique et leurs propres vies ou activités au niveau local;

- Les répondants sont prêts à agir en tant qu'individus, consommateurs et citoyens pour préserver la biodiversité, mais selon eux ils ne possèdent pas assez d'information pour savoir comment agir;
- Les enfants et les jeunes interrogés passent une proportion démesurée de leur temps à l'intérieur, ou dans un contexte urbain, avec la conséquence potentielle de les éloigner de la nature. En même temps, les enfants expriment un sentiment d'émerveillement devant les habiletés de certaines espèces et démontrent tout de même une jouissance à être dehors; ils veulent apprendre davantage à propos de la biodiversité mais n'ont pas nécessairement l'opportunité de le faire.

10. Une enquête sur les attitudes et les connaissances relatives à la biodiversité et à l'environnement naturel publiée par le Ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales (DEFRA) du Royaume-Uni au début de 2011 a trouvé que 18% des personnes interrogées ont « beaucoup » de connaissances de la biodiversité en 2011 par rapport à 20% en 2009; 30% d'entre elles en savent « un peu » par rapport à 24% en 2009; 18% d'entre elles « ont juste entendu le nom » par rapport à 24%, et 31% d'entre elles « n'en ont jamais entendu parler », soit une baisse par rapport aux 32% précédents.

11. La dernière édition du Baromètre sur la biodiversité de l'Union pour le BioCommerce éthique (UEBT) publiée début mai donne une vue différente de l'état de sensibilisation dans les pays sélectionnés. En moyenne, 65% des personnes interrogées aux Etats-Unis, en France, en Allemagne et au Royaume-Uni ont déclaré avoir entendu parler de la biodiversité en février 2011, soit une augmentation par rapport aux 56% de février 2009. La sensibilisation moyenne mesurée dans sept pays (Brésil, République de Corée, Japon, Etats-Unis, France, Royaume-Uni et Allemagne) est de 70%. Le Baromètre sur la biodiversité de l'UEBT souligne les différences importantes qui existent entre les pays, avec des taux de sensibilisation particulièrement élevés en France (98%), au Brésil (93%) et en République de Corée (78%). Cette sensibilisation accrue peut être attribuée en partie à l'Année internationale de la diversité biologique en 2010, dont un tiers des personnes interrogées a entendu parler. Afin d'aider la réalisation des objectifs du Plan stratégique pour la biodiversité, l'ONU a récemment proclamé 2011-2020 la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique. Ces chiffres baissent radicalement lorsqu'on demande aux personnes de définir la biodiversité, seul un tiers des interrogés en moyenne pouvant la définir correctement.

12. La Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique sera fondée sur les accomplissements de l'Année internationale de la biodiversité 2010. L'Année internationale de la biodiversité (AIB) a été lancée à Berlin le 11 janvier 2010 avec la participation de la Chancelière de l'Allemagne et a été clôturée dans la ville de Kanazawa, préfecture d'Ishikawa, les 18-19 décembre 2010. Au moment d'écrire la présente, 191 pays ont rapporté leurs activités AIB au Secrétariat. Des événements spéciaux ont aussi été organisés par les conventions relatives à la diversité biologique, le PNUD, l'UNESCO et le FEM. On doit noter la participation d'au moins 74 bureaux nationaux du PNUD aux célébrations de l'AIB. De plus, plusieurs autres agences pertinentes des Nations Unies se sont jointes aux célébrations mondiales en intégrant l'AIB dans leurs programmes de travail et leurs événements. Un événement de haut niveau sur la biodiversité a été tenu le 22 septembre 2010 par la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, dans son rôle officiel en tant que point focal de l'Année a accordé plus de 2 000 autorisations d'utiliser le logo AIB. Au moment d'écrire la présente, la page Facebook AIB comptait plus de 55 000 personnes.

II. Objectifs stratégiques pour la Décennie

1. *Fournir un cadre souple pour la mise en œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique*
 - a. Soutenir des initiatives de renforcement des capacités qui soutiennent l'application de la Convention sur la diversité biologique aux niveaux national, régional et international d'une manière qui fournit aussi un appui aux autres conventions relatives à la diversité biologique et aux autres accords multilatéraux sur l'environnement pertinents.
 - b. Créer une plateforme pour communiquer les progrès dans la mise en œuvre et la réalisation des étapes importantes aux niveaux national, régional et international
2. *Soutenir et fournir des directives aux organisations régionales et internationales jouant un rôle dans la mise en œuvre du Plan stratégique et la réalisation des objectifs*
 - a. Souligner et capitaliser sur les opportunités de lier l'agenda de la biodiversité avec les travaux exécutés dans le contexte de ces questions;
 - b. Coordonner des activités afin de réaliser la synergie;
3. *Continuer de sensibiliser le public aux questions de biodiversité*
 - a. Fournir des messages clés sur la biodiversité et sa valeur pour le bien-être humain, les traduire dans les langues des Nations Unies, et fournir des directives de communication pour leur adaptation dans les langues et cultures locales
 - b. Construire des partenariats avec des organisations de communication à travers le monde afin de diffuser les messages et de développer des variations régionales des messages principaux appropriées au niveau local
 - c. Développer des principes pour l'intégration de la biodiversité dans les programmes d'études nationaux en mettant l'accent sur les principes de l'éducation au service du développement durable

III. Cibler le public et le changement de comportement

Tout comme l'Année internationale de la biodiversité, la Décennie se devra d'engager un nombre de parties prenantes. La liste qui suit l'est à titre indicatif et sera sujette à révision :

1. *Acteurs impliqués dans l'application de la CDB au niveau national*

Les points focaux nationaux situés dans les ministères gouvernementaux, les fonctionnaires travaillant dans les agences et programmes des Nations Unies pertinents, et les autres acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux sont tous essentiels au succès de la Décennie. Au cours de la période 2011-2020, ils devraient être encouragés à :

- promouvoir la sensibilisation du public à la biodiversité
- mettre des actions à exécution qui soutiennent la mise en œuvre du Plan stratégique
- renforcer les réseaux pour l'application de la CDB et de toutes les conventions relatives à la diversité biologique;
- améliorer la coordination de leurs actions, notamment par la création d'organes de coordination nationale (i.e. Comités nationaux pour la DNUB)
- accroître les efforts d'intégration

2. *Organisations régionales*

La réalisation de certains des buts et objectifs du Plan stratégique sera améliorée par l'action au niveau régional, en particulier lorsque les facteurs de l'appauvrissement de la diversité biologique sont transfrontières ou que de grands biomes nécessitent une gestion à travers plusieurs pays. Ainsi, la Décennie devrait inclure des actions encourageant les organisations régionales, à la fois celles qui sont explicitement liées à l'agenda pour la biodiversité et d'autres pour lesquelles les questions de biodiversité sont pertinentes, afin de :

- harmoniser leurs politiques et objectifs relatifs à la diversité biologique pendant la décennie avec le Plan stratégique et les Objectifs d'Aichi;
- créer des mécanismes de coordination reliant les efforts nationaux en vertu de la Convention sur la diversité biologique et des autres conventions relatives à la diversité biologique aux efforts au niveau régional;
- intégrer les considérations de la biodiversité dans les priorités à moyen et long termes.

3. *Organisations internationales*

De plus en plus, les institutions des Nations Unies reconnaissent les avantages d'intégrer la biodiversité dans le paysage plus large des travaux pour le développement durable et la sécurité humaine. La Décennie devrait être considérée comme une opportunité de mettre en œuvre les principes d'intégration d'une façon coordonnée, notamment dans le cadre des synergies réalisées avec les conventions de Rio et les autres conventions relatives à la diversité biologique. Ainsi, au cours de la décennie, l'engagement avec les organisations internationales visera à :

- les encourager à harmoniser leurs programmes et priorités avec le Plan stratégique et les Objectifs de biodiversité d'Aichi; et
- développer et mettre davantage en œuvre une stratégie et un plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies qui intègrent les considérations relatives à la biodiversité dans les travaux liés aux questions principales de développement durable et de sécurité humaine.

4. *Organisations de la société civile*

La sensibilisation du grand public à la valeur de la biodiversité et le développement d'un consensus général dans la société à propos des mesures que doivent prendre les individus et les communautés pour avoir un mode de vie plus durable, y compris la consommation durable, nécessitera l'engagement des organisations de la société civile. Comme ces organisations existent et travaillent aux niveaux mondial et national, des mesures devront être prises pendant la Décennie pour :

- encourager les réseaux mondiaux à collaborer afin de faire progresser l'agenda de la biodiversité dans les forums internationaux;
- fournir aux réseaux de la société civile des directives sur les façons de s'impliquer dans les processus nationaux pour l'application de la CBD et des autres conventions relatives à la diversité biologique;
- encourager les organisations de la société civile à développer des campagnes de communication et de diffusion soutenant le plan stratégique et fournissant des messages sur la valeur de la biodiversité pour le bien-être humain.

5. *Secteur des affaires*

L'adoption générale de régimes durables de production et de consommation à travers les sociétés implique nécessairement l'engagement actif du secteur des affaires. Par conséquent, la Décennie devrait inclure des actions qui :

- feront la promotion des avantages pour les compagnies d'adopter des pratiques commerciales respectueuses de la biodiversité;
- encourageront l'engagement avec des associations mondiales du secteur des affaires déjà impliquées dans la production durable et qui encourageront davantage celles-ci à engager d'autres associations; et
- créeront et développeront des messages et des campagnes de communication vantant les avantages économiques et commerciaux de la production et de la consommation durables.

6. *Enfants et jeunes*

Comme ceux-ci représentent la prochaine génération de dirigeants et les citoyens de demain, ce groupe est primordial pour assurer l'élan continu de la Décennie au-delà de 2020. De plus, en tant que cohorte qui héritera des résultats de la gestion environnementale, les enfants et les jeunes ont un intérêt particulier dans les résultats de la Décennie. Ainsi, la Décennie se doit de :

- encourager la création d'un mouvement de « Champions jeunesse », dont les actions inspireront les autres jeunes;

- bâtir sur les initiatives existantes à tous les niveaux y compris la Stratégie pour la jeunesse à l'échelle du système des Nations Unies, l'Initiative PNUE TUNZA, *la Vague verte* et d'autres; et
- encourager la formation de liens et la mise en place de réseaux entre les groupes de jeunes en utilisant une variété de techniques de réseautage, à la fois avec et sans l'Internet.

7. *Communautés autochtones et locales*

Il est clair qu'en tant que gardiens des connaissances traditionnelles pertinentes pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, et en tant que communautés dont l'existence culturelle même dépend de la biodiversité, ce groupe est clé pour assurer la mise en œuvre du Plan stratégique. Dans ce contexte, la Décennie devra :

- fournir des mécanismes pour reconnaître leur contribution unique et la diffuser dans le monde;
- fournir une plateforme permettant davantage de collaboration dans les travaux des communautés avec les travaux des autres acteurs de l'agenda pour la biodiversité

8. *La communauté scientifique (y compris les jardins botaniques, les zoos et les musées d'histoire naturelle)*

La communauté de chercheurs dont le travail procure les bases techniques des travaux de la CDB et des autres conventions relatives à la diversité biologique représente un partenaire clé pour la Décennie. Leurs travaux sont d'une importance directe pour la mise en œuvre de la Décennie, non seulement pour la création d'indicateurs et de données, mais également parce que les chercheurs agissent en tant que communicateurs scientifiques.

Le milieu scientifique comprend également les musées d'histoire naturelle, les zoos et les jardins botaniques. Ces trois types d'institutions regroupent l'expertise scientifique ainsi que les compétences pour la communication et l'enseignement de la science.

Pour ces deux groupes, la Décennie devra:

- fournir une plateforme pour promouvoir les nouvelles tendances de la recherche sur la biodiversité;
- offrir une opportunité pour développer la communication scientifique sur la biodiversité, y compris la mobilisation de fonds et de ressources pour des projets et expositions à long terme sur la biodiversité et son importance pour le bien-être humain.

9. *Les médias*

Les médias sont à la fois un moyen d'atteindre différentes audiences, mais représentent également une audience eux-mêmes. En tant que public cible, le but est de sensibiliser aux façons dont les questions de biodiversité peuvent être transectorielles pour un éventail de domaines d'informations, de reportages culturels et autres. Pendant la Décennie, des efforts

seront déployés pour fournir des directives de reportage et encourager la couverture des questions relatives à la biodiversité dans une variété de domaines au-delà de la couverture typique actuelle dans les reportages environnementaux, scientifiques ou sur la nature.

10. Autres parties prenantes

Maintes autres organisations peuvent être considérées dans le cadre des travaux de la Décennie. Cette liste sera développée davantage au fur et à mesure que les objectifs de la Décennie seront définis. Pour le moment, les acteurs suivants peuvent être mentionnés :

Autorités locales : De plus en plus, la mise en œuvre des Stratégies et plans d'action pour la diversité biologique prend place aux niveaux locaux. À la CdP 10 par exemple, des centaines de villes se sont engagées à s'approprier leurs propres stratégies locales pour la biodiversité en tant que contribution à la réalisation des objectifs de la CDB et des autres conventions relatives à la diversité biologique. La CdP a également endossé un plan d'action sur les gouvernements locaux et infranationaux. Pendant la Décennie, des travaux supplémentaires devraient être entrepris afin de reconnaître et d'intégrer les efforts des autorités locales.

Parlementaires : Pendant que les gouvernements nationaux mettront en œuvre la CDB et les autres conventions relatives à la diversité biologique, les législateurs permettront le développement rapide et efficace des politiques requises pour agir en vertu des conventions. Les travaux des organisations telles que GLOBE devraient être intégrées dans la Décennie.

Organisations confessionnelles : La composante éthique de la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité est clé dans l'intégration complète d'un mode de vie durable dans les vies des citoyens du monde entier. Les organisations confessionnelles sont critiques au développement et à la communication de ce message. La Décennie devrait incorporer cet élément dans ses événements et activités.

IV. Modalités d'engagement

Pour chacun de ces groupes cibles, un certain nombre de modalités d'engagement sera nécessaire. Quelques actions suggérées sont incluses ci-dessous:

1. Acteurs impliqués dans la mise en œuvre des conventions relatives à la diversité biologique au niveau national

- communication via le point focal de la CDB et des autres conventions relatives à la diversité biologique;
- création d'entités nationales de coordination (par exemple: Comité national DNUB utilisant les entités existantes créées pour l'Année internationale de la biodiversité);

2. Acteurs régionaux

- liaison entre le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, en collaboration avec les autres conventions relatives à la diversité biologique, et les organismes régionaux d'organisation, avec la participation des acteurs nationaux concernés;

- l'établissement d'un mémorandum de coopération pour la Décennie entre la CDB et les autres conventions relatives à la diversité biologique et acteurs régionaux, avec un programme de travail à moyen terme lié à des résultats pour la Décennie;

3. *Organisations internationales*

- miser sur les mémorandums de coopération existants avec la CDB et les autres conventions relatives à la diversité biologique, les mettre à jour et / ou en établir de nouveaux avec des programmes de travail à moyen terme liés à des actions au cours de la Décennie;
- mobiliser les initiatives et organes à l'échelle du système des Nations Unies en soutien à la Décennie, notamment le Groupe pour la gestion de l'environnement, la Commission du développement durable (CDD), le Groupe de liaison mixte des Conventions de Rio, le Groupe de liaison sur la biodiversité et d'autres groupes.

4. *Organisations de la société civile*

- miser sur les mémorandums de coopération existants avec la CDB et les autres conventions relatives à la diversité biologique, les mettre à jour et / ou en établir de nouveaux avec des programmes de travail à moyen terme liés à des actions au cours de la Décennie, et
- leur fournir une plateforme de communication pour leurs activités

5. *Secteur des affaires*

- encourager davantage le développement du lien entre le secteur des affaires et la biodiversité; et
- promouvoir un meilleur engagement pour un secteur des affaires plus respectueux de la biodiversité.

6. *Jeunesse*

- travailler avec les activités à l'échelle du système des Nations Unies pour la jeunesse;
- renforcer le programme de la *Vague verte* et d'autres initiatives semblables comme outil de mise en œuvre de la Décennie;
- encourager les concours et compétitions notamment de peinture, de photographie, de rédaction et autres;
- créer un programme jeunesse « Champions de la biodiversité »

7. *Communautés autochtones et locales*

- travailler en étroite collaboration avec les organisations internationales pour les communautés autochtones et locales afin de lier leurs activités à la CDB et aux autres conventions relatives à la diversité biologique;

8. *Communauté scientifique*

- encourager la participation future de la communauté scientifique à l'élaboration de données et d'ensembles d'indicateurs pour la Décennie;
- encourager le développement d'un programme de recherche à moyen terme à l'échelle globale sur les connaissances requises pour la mise en œuvre de la Décennie; et
- fournir du soutien pour l'expansion des programmes existants pour la communication scientifique et la création de nouveaux programmes et activités.

9. *Médias*

- Fournir des directives sur la présentation de la biodiversité dans le secteur des affaires, du développement, de la culture et dans d'autres nouveaux domaines;
- Encourager le développement de campagnes de sensibilisation qui mettent l'accent sur les questions de biodiversité locales et nationales d'une façon nouvelle et novatrice; et
- Reconnaître les accomplissements dans le domaine de la couverture médiatique et la communication de la biodiversité et les retenir en tant que pratiques modèles.

10. *Autres parties prenantes*

- Autorités locales : fournir du soutien aux efforts continus pour les stratégies locales de biodiversité et leur mise en œuvre dans le contexte des SPANB; faciliter le développement d'un réseau d'activités
- Législateurs : davantage de soutien et d'encouragement aux efforts déployés par les législateurs dans le développement d'une expertise en législation sur la biodiversité; offrir de la formation et du renforcement de capacités aux législateurs intéressés;
- Communautés religieuses : encourager la tenue de conférences et d'activités locales de réflexion sur les dimensions religieuses et éthiques de la conservation de la biodiversité et son utilisation durable; encourager le dialogue œcuménique sur la biodiversité et la religion.

V. Établissement des données de base concernant les attitudes à l'égard de la biodiversité

Une priorité immédiate pour la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique devrait être l'établissement d'indicateurs et d'informations de base sur les attitudes et opinions du public au sujet de la biodiversité. Une bonne surveillance et un bon suivi de la Décennie nécessiteront la préparation de ces données.

Par conséquent, tôt dans la Décennie, une première étape clé sera la création et l'établissement d'un cadre global de travail sous lequel des enquêtes régionales, infrarégionales et nationales pourront être réalisées. À cette fin, des partenariats doivent être établis avec les organismes et acteurs suivants:

- agences de recherche sur l'opinion publique
- compagnies de marketing
- gouvernements nationaux
- organisations régionales

Quelques régions, comme l'Europe et l'Amérique du Sud, possèdent une expertise considérable à cet égard et leur expérience doit être mise à profit dans les initiatives de renforcement des capacités qui soutiennent la réalisation de ces enquêtes dans les différentes régions.

VI. Les voies de communication

Une liste indicative des activités et des moyens de communiquer la Décennie est présentée ci-dessous.

1. *Identité visuelle et règles d'utilisation*

Un logo pour la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique a été approuvé par le Comité des publications. Ce logo est présenté ci-après. On trouvera de plus amples renseignements sur son emploi ainsi que le formulaire de décharge de responsabilité pour les acteurs qui ne font pas partie du système des Nations Unies sur le site : www.cbd.int/2011-2020



2. *Messages*

- a. Messages principaux et leur traduction;
- b. Règles pour adapter les messages dans les langues et contextes locaux.

3. *Communications électroniques*

- a. Un site Web sera lancé le 22 mai 2011 à l'adresse suivante : www.cbd.int/2011-2020. En outre, un centre d'échange comprenant les travaux et les mécanismes des autres conventions relatives à la diversité biologique peut être créé pour inclure les expériences de l'application des conventions;

- b. Réseautage social (Facebook, MySpace, Orkut, Bebo, Friendster, LinkedIn, Qzone); et
- c. Messages courts sur Twitter

4. *Matériel informatif*

- brochures
- affiches
- modèles pour des macarons, autocollants et autres souvenirs commémoratifs
- livre commémoratif sur la Décennie
- magazines et publications périodiques
- éditions futures des Perspectives mondiales de la diversité biologique

5. *Produits visuels*

- expositions de photos
- concours de peinture
- annonce de service public
- série de télévision sur mesure
- communiqués de nouvelles sous forme vidéo
- expositions itinérantes

6. *Activités des ambassadeurs de bonne volonté*

- L'ambassadeur de bonne volonté des Nations Unies pour la biodiversité
- L'ambassadeur de bonne volonté du Programme des Nations Unies pour l'environnement
- L'ambassadeur de bonne volonté pour la CdP 10 de la CDB
- L'ambassadeur de la Vague verte

7. Rapport annuel sur la mise en œuvre du Plan stratégique

- a. Accord entre les conventions relatives à la diversité biologique sur des formats communs et directives pour les rapports périodiques des pays sur les mesures prises pour promouvoir la mise en œuvre du Plan stratégique;
- b. Rapports annuels lors de la Journée internationale de la biodiversité.

VII. Activités

1. *Événements de lancement de la Décennie*

- a. Lancement mondial de la Décennie (2011). Le lancement mondial aura lieu en décembre 2011 à Kanazawa, au Japon. Organisé en collaboration avec l'Université des Nations Unies et le Ministère japonais de l'environnement, cet événement sera le lancement officiel de la Décennie.
- b. Lancements régionaux de la Décennie (2011). Des lancements régionaux sont prévus, notamment pour l'Asie, l'Amérique latine, l'Afrique, l'Europe et l'Amérique du Nord.

Ces lancements sont organisés en collaboration avec divers acteurs des Nations Unies et nationaux.

c. Lancements nationaux de la Décennie (2011)

2. *Soutenir les Comités nationaux de la DNUB*

- a. Renforcement de la coordination des actions nationales pour atteindre les objectifs stratégiques pour la Décennie;
- b. Participation et implication aux ateliers régionaux et infrarégionaux de renforcement de capacités pour la mise en œuvre des résultats d'Aichi-Nagoya; et
- c. Campagnes de sensibilisation du public, y compris des campagnes ciblées destinées aux secteurs économiques clés.

3. *Célébrations annuelles*

a. La Journée internationale de la diversité biologique (22 mai)

Dans le cadre des célébrations annuelles pour la Journée internationale de la diversité biologique, les pays devraient être encouragés à inclure un segment d'activités se référant aux accomplissements de la Décennie.

b. Journée mondiale de l'environnement (5 juin)

Alors que le thème de la Journée mondiale de l'environnement change à chaque année, des efforts doivent être faits pour lier ces thèmes aux enjeux de la diversité biologique, ou pour inclure une référence à la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique

c. Autres journées internationales pertinentes, notamment:

Célébrations	Date
Journée mondiale des zones humides	2 février
Journée internationale des femmes	8 mars
Journée mondiale de l'eau	22 mars
Journée mondiale de la santé	23 mars
Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement	21 mai
Journée internationale pour la biodiversité	22 mai
Journée mondiale de l'environnement	5 juin
Journée Mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse	17 juin
Journée mondiale des réfugiés	20 juin
Journée mondiale de la population	11 juillet
Journée internationale des populations autochtones	9 août
Journée internationale de la jeunesse	12 août
Journée mondiale de l'alimentation	16 octobre
Journée des Nations Unies et Journée mondiale d'information sur le développement	24 octobre
Journée internationale pour la prévention de l'exploitation de l'environnement en temps de guerre et de conflit	6 novembre
Journée internationale de l'aviation civile	7 décembre

Célébrations	Date
Journée internationale de la montagne	11 décembre
Journée des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud	19 décembre

4. Réunions de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique

Au cours de la Décennie, la Conférence des Parties à la CDB se réunira plusieurs fois. À chacune de ces réunions, une série d'événements populaires et de haut niveau faisant le suivi des progrès de la Décennie devraient être organisés :

- a. Dialogue politique de haut niveau dans le cadre du segment de haut niveau des réunions de la Conférence des Parties;
- b. Un forum de la société civile en parallèle aux réunions de la Conférence des Parties;
- c. Prix pour les médias;
- d. Une conférence scientifique présentant les dernières découvertes sur les données et indicateurs de la biodiversité ; et
- e. Un forum sur les pratiques et activités des communautés autochtones et locales pertinentes à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

5. Événements annuels lors des sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies

À New York, dans le cadre des réunions de l'Assemblée Générale, un événement pour la Décennie devrait être tenu pour lier les progrès de la Décennie aux autres discussions menées à l'Assemblée générale. L'accent devrait être mis sur les liens entre la Décennie et les autres débats.

6. Conférence de Rio + 20 en 2012

Le vingtième anniversaire du Sommet des Nations Unies sur l'environnement et le développement représente une opportunité unique de discuter de la gouvernance environnementale au niveau mondial ainsi que du rôle de l'Économie verte. Des efforts devraient être faits afin de lier ces discussions aux activités de la Décennie. En particulier :

- a. Le rôle des pratiques du secteur des affaires respectueuses de l'environnement dans une économie verte;
- b. La contribution de la biodiversité aux activités économiques et comptes nationaux;
- c. L'intégration des préoccupations relatives à la diversité biologique dans la gouvernance mondiale environnementale.

7. Réunions des organes directeurs d'autres organisations environnementales multilatérales:

La conférence des Parties des autres Conventions de Rio, notamment la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ainsi que celles d'autres conventions relatives à la diversité biologique, comme la Convention de Ramsar, la Convention du patrimoine mondial, la CITES, la Convention sur la conservation des espèces migratrices et le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, représentent des occasions importantes pour d'intégrer les considérations de la biodiversité dans d'autres domaines. À cet égard, les travaux du Pavillon des Conventions de Rio sur les écosystèmes et les changements climatiques, tenu à la CdP 10 de la CDB et CdP 16 de la CCNUCC en 2010, représentent une base pour de nouvelles collaborations et autres communications. En outre, le groupe de liaison sur la biodiversité sera un mécanisme important de collaboration pour la coordination des activités avec les conventions relatives à la biodiversité. Une collaboration étroite sera établie avec le Secrétariat de la Convention pour la promotion des synergies et de la complémentarité avec les célébrations de la Décennie 2010-2020 des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification.

8. *Conférence à mi-parcours de la Décennie*

Une conférence à mi-parcours, en lien avec la conclusion et l'évaluation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) devrait être prévue. La conférence pourra être liée à la réunion de la Conférence des Parties, mais il serait préférable de tenir une réunion distincte spécifiquement liée à la Décennie, parrainée par la présidence en place de la Conférence des Parties. La Conférence devrait être organisée avec la pleine coopération des autres agences des Nations Unies.

9. *Conférence sur la biodiversité de Nagoya*

Afin de marquer l'adoption de la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique à Nagoya le 29 octobre, il est suggéré qu'une conférence sur la biodiversité soit présentée chaque année au Centre de Conférence de Nagoya le 29 octobre. Grâce à un panel interactif comprenant des personnalités éminentes en provenance du Japon et d'ailleurs, les questions de biodiversité continueront d'être mises en évidence et un suivi sera fait sur l'évolution de la Décennie. Cet événement sera organisé en partenariat avec l'Université des Nations Unies, et avec les partenaires médias locaux et internationaux.

VIII. Conclusion

La Décennie, tout comme l'Année internationale de la biodiversité, nécessitera la création d'une campagne de sensibilisation d'envergure mondiale, intégrant les objectifs des autres accords multilatéraux sur l'environnement compétents, notamment les conventions relatives à la diversité biologique, mais suffisamment souple pour permettre aux acteurs régionaux, nationaux et locaux de l'adapter à leurs réalités locales. Il est suggéré que les messages soient cohérents avec la Déclaration sur la vision et la mission adoptée par la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique ainsi que son slogan. Le message recommandé est : « VIVRE EN HARMONIE AVEC LA NATURE ».

www.cbd.int/2011-2020

Annexe I: Budget indicatif

Les besoins budgétaires pour les activités ne peuvent être élaborés qu'à la suite d'autres travaux sur la stratégie. Cependant, la structure de base pour l'enveloppe des coûts pour les deux premières années de la Décennie est détaillée ci-dessous, avec les dépenses **annuelles** indiquées, le cas échéant:

Ressources humaines	G7 Assistant de campagne G7 Assistant Web 100 000 \$US /an
Transport	50 000 \$US /an pour tous les membres de l'équipe
Soutien aux Comités nationaux	100 000 \$US
Site Web et médias sociaux	50 000 \$US
Matériel imprimé et envois	100 000 \$US
Produits vidéos	50 000 \$US
Expositions et leur reproduction	100 000 \$US
Soutien aux produits des partenaires	50 000 \$US /an
Soutien aux ambassadeurs	50 000 \$US /an

Budget total pour 2011-2012: 850 000 \$US

Annexe II: Calendrier provisoire 2011-2013

2 février 2011 New York	➤ Pré-lancement de la Décennie des Nations Unies à l'occasion de la Cérémonie d'ouverture à la signature du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages
7 mars 2011 New York	➤ Pré-lancement de la Décennie à l'occasion de la Cérémonie d'ouverture à la signature du Protocole de Kuala Lumpur Nagoya sur la responsabilité et la réparation
11 mai 2011 New York	➤ Pré-lancement de la Décennie à l'occasion de la réunion ministérielle de la Commission sur le développement durable
19 mai 2011 Séoul	➤ Lancement conjoint de la DNUB et de la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification
23 mai 2011 New Dehli, Inde	➤ Lancement régional de la DNUB en Asie
Mai 2011 (divers endroits)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Lancement de la DNUB pour les pays de l'ASEAN, aux Philippines ➤ Lancement de la DNUB à Bangkok ➤ Lancement des Comités nationaux de la DNUB
7 juin 2011	➤ Lancement au Canada à l'occasion de la Conférence économique de Montréal
19 juin 2011	➤ Célébrations à l'occasion de la 35 ^{ème} session du Comité de la Convention du patrimoine mondial
4 juillet La Havane, Cuba	➤ Lancement de la DNUB et de la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification dans les pays des Caraïbes
22 juillet 2011 Addis-Abeba, Ethiopie	➤ Lancement de la DNUB en Afrique en coordination avec la CNULD et les événements liés à la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification
15-19 août	➤ Célébrations à l'occasion de la 61 ^{ème} réunion du Comité permanent de la CITES
20 septembre 2011 New York	➤ Célébration de haut niveau de la Décennie à la 66 ^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies
Octobre 2011	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Célébration de haut niveau à la CdP 10 de la CCNUCC ➤ Lancement régional de la DNUB pour l'Amérique latine au Costa Rica ➤ Lancement régional de la DNUB en Europe en collaboration avec l'UNESCO, Paris, France
29 octobre 2011 Novembre 2011	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Première conférence de Nagoya sur la biodiversité (à confirmer) ➤ Célébration de haut niveau à l'occasion de la CdP 17 de la CCNUCC
20-25 novembre	

	➤ Célébration de haut niveau à l'occasion de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices
Mi-décembre 2011, Japon	➤ Lancement mondial de la DNUB
14 – 16 mai 2012 Rio de Janeiro	➤ Célébration de haut niveau au sommet de Rio +20
Mai 2012 Yeosu, République de Corée	➤ Expo 2012
19-26 juin	➤ Célébration de haut niveau à l'occasion de la onzième réunion des Parties contractantes à la Convention de Ramsar
Septembre 2012	➤ Célébration de haut niveau de la Décennie lors de la 67 ^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies
6 – 15 Septembre 2012 Jeju, République de Corée	➤ Célébration au congrès de l'UICN
Octobre 2012	➤ Célébration en marge de la CdP 11 de la CDB en Inde
Novembre/décembre 2012	➤ Célébration en marge de la CdP 18 de la CCNUCC
Mars 2013	➤ Célébration de haut niveau à l'occasion de la 16 ^{ème} réunion de la Conférence des Parties à la CITES

www.cbd.int/2011-2020